

## INSCRIPTION À L'INTERNAT

Nom et prénom de l'élève : ..... Classe : ..... N° badge : .....

Nom et prénom du responsable légal : .....

Adresse : .....

N° téléphone : ..... Adresse mail\* : .....

\* Veillez à écrire lisiblement votre adresse mail svp.

## CHOIX DU MODE DE RÈGLEMENT

Le coût de l'internat est forfaitaire et s'élève à :

- 2 214 € 80 pour l'année scolaire pour un interne de l'enseignement supérieur (Prépas).

(Prix du 1<sup>er</sup> trimestre : 870 € 10, du 2<sup>ème</sup> : 700 € 60 et du 3<sup>ème</sup> : 644 € 10)

- 1 841 € 90 pour l'année scolaire pour un interne du second cycle

(Prix du 1<sup>er</sup> trimestre : 745 € 80, du 2<sup>ème</sup> : 598 € 90 et du 3<sup>ème</sup> : 497 € 20)

Les tarifs seront cependant révisés par le Conseil d'Administration du lycée Joliot Curie en novembre 2021 pour l'année 2022.

Il vous est proposé **deux modes de paiement (cocher le mode de règlement choisi et votre situation)**

Le règlement de la pension en fin de trimestre

Le règlement de la pension par prélèvement automatique mensuel.

Les coûts des trimestres seront divisés en trois tiers, prélevés chaque mois à partir du 5 octobre 2020 jusqu'au 7 juin 2021.

Vous avez déjà opté pour ce mode de règlement en 2020-2021 et vous souhaitez le reconduire.

Vos coordonnées bancaires sont les mêmes. Aucune formalité à accomplir. Les prélèvements sont reconduits automatiquement

Vos coordonnées bancaires ont changé. Merci de nous remettre un nouveau RIB

Vous souhaitez adopter ce mode de règlement à la prochaine année scolaire : agrafez un RIB à cette fiche d'inscription à la demi-pension. Le formulaire « mandat de prélèvement » sera remis début septembre à votre enfant en classe par le professeur principal s'il entre en seconde, ou vous sera envoyé par mail s'il intègre une autre classe. **Il sera à nous retourner sous huitaine.**